

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 19/08/2021
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Information succincte	Triple appel à projets pilotes faisant intervenir des opérateurs culturels et des professeurs de l'ESAHR dans l'Enseignement fondamental
Mots-clés	Projets pilotes, Animatik'Art, Par Essais et Bonheurs, Patchwork

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire
Ens. officiel subventionné	Maternel spécialisé Primaire spécialisé
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Vérificateurs
- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB
- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Mulkers Sophie	Secrétariat général / Direction générale de la Coordination et de l'Appui / Cellule Culture-Enseignement	02/413.3803 sophie.mulkers@cfwb.be
Melin Yves	Secrétariat général / Direction générale de la Coordination et de l'Appui / Cellule Culture-Enseignement	02/413.3165 yves.melin@cfwb.be

Mesdames, Messieurs,

L'accès à la culture représente un enjeu fondamental pour permettre aux enfants et aux jeunes de décoder la société au sein de laquelle ils grandissent. Le contexte complexe que nous vivons depuis de nombreux mois rend encore plus essentiels les liens entre écoles et culture.

Depuis septembre 2020, le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA) est mis en œuvre dans les classes maternelles. Propre à chaque élève, tissé d'expériences culturelles et artistiques multiples, il s'étendra progressivement tout au long de la scolarité et reposera sur un cours d'Éducation culturelle et artistique. Le PECA a une vocation : imprégner chaque enfant puis adolescent, dès son entrée à l'école, et peu à peu jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, d'un goût pour l'exploration culturelle et artistique.

Son architecture, approuvée par le Gouvernement en juillet 2020, est soutenue par de nouvelles ressources ainsi que de nouveaux moyens à la fois humains et financiers. Elle mobilise et organise la mise en réseau du secteur éducatif et culturel au sens large, qu'il s'agisse d'établissements scolaires de l'enseignement obligatoire ou artistique (ESAHR), d'institutions culturelles, citoyennes, d'artistes...

Dans ce cadre, des opérateurs culturels coutumiers des partenariats Culture-École et regroupés en « consortiums » ont été mandatés, par zone territoriale, pour amplifier, animer, coordonner, transposer des synergies déjà vivaces dans de nombreux établissements.

Nous avons également le plaisir de vous annoncer la création d'un triple appel à projets permettant sur un temps court, en collaboration avec les acteurs culturels et de l'ESAHR (académies), la sensibilisation à de nouveaux horizons, la rencontre avec des artistes et leur univers, la découverte de lieux, ainsi que la participation active à un travail d'expérimentation et d'expression.

Ces projets seront essentiellement, mais pas exclusivement, réservés à des classes de l'enseignement maternel et du début du primaire. De même, ils s'adresseront prioritairement à des classes peu irriguées jusqu'à présent par la dynamique Culture-Ecole. Les consortiums mentionnés ci-dessus sont à envisager comme des interlocuteurs précieux dans la réalisation des projets.

Afin de vous permettre de poser votre candidature, nous vous invitons à prendre connaissance des informations contenues dans le document joint, en attirant plus particulièrement votre attention sur la procédure requise et sur les échéances à respecter en fonction du type de projet.

Convaincus de l'intérêt de tels projets, de leur caractère fédérateur et innovant, nous souhaitons déjà à vos équipes éducatives ainsi qu'à tous les « passeurs » d'art, de culture et de connaissances, un travail de qualité, original et qui puisse, dans les expériences vécues, permettre aux élèves de révéler leur potentiel artistique, leur liberté d'expression, leur esprit critique et leur autonomie.

La Ministre de l'Éducation,

Caroline Désir

	Par essais et bonheurs, Animatik'Art	Patchwork
QUOI ?	<p>« Par essais et bonheurs » et « Animatik'Art » sont des projets pilotes à caractère culturel et artistique prenant la forme de processus courts à déployer dans le cadre de l'implémentation du PECA.</p> <p>Un projet se construit conjointement entre une école et un opérateur culturel/un artiste avec l'accompagnement du consortium¹ de la zone territoriale² concernée.</p> <p>Animatik'Art : Danse, expression corporelle, arts circassiens, arts du mouvement.</p> <p>Par essais et bonheurs : Expressions artistiques variées+ tenue d'un carnet de bord.</p> <p>Ancrage local.</p>	<p>« Patchwork » est un projet pilote à caractère culturel et artistique prenant la forme d'une activité unique à déployer dans le cadre de l'implémentation du PECA.</p> <p>Un projet se construit conjointement entre une école et un binôme constitué d'un enseignant issu d'un établissement d'enseignement partenaire (Académie) et d'un opérateur culturel/un artiste OU constitué de deux professeurs issus d'un/ de deux établissement(s) d'enseignement partenaires (Académie) avec l'accompagnement du consortium¹ de la zone territoriale² concernée.</p> <p>Patchwork : Musique, danse, arts de la parole, arts plastiques.</p> <p>Ancrage local.</p>
QUI ?	<p>Tous les établissements d'enseignement organisant un enseignement fondamental maternel et/ou primaire ordinaire ou spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p> <p>Une priorité sera accordée aux écoles considérées en « zone blanche »³.</p> <p>Une seconde priorité sera accordée aux classes concernées par le planning d'implémentation du PECA (les subventions seront donc essentiellement, mais pas exclusivement, réservées aux classes maternelles, de la classe d'accueil à la 3^e maternelle, et de la 1^{re} à la 3^e primaire).</p>	
AVEC QUI ?	<p>Obligatoirement en partenariat avec un opérateur culturel (personne physique ou personne morale) ou un établissement d'enseignement partenaire (Académie).</p> <p>En collaboration avec le consortium de la zone territoriale concernée (concertation indispensable préalablement à l'introduction du dossier de candidature).</p>	<p>Obligatoirement en partenariat avec un opérateur culturel/une personne physique et un enseignant issu d'un établissement d'enseignement partenaire (Académie) ou avec deux enseignants issus d'un/ de deux établissement(s) d'enseignement partenaires (Académies).</p> <p>En collaboration avec le consortium de la zone territoriale concernée (concertation indispensable préalablement à l'introduction du dossier de candidature notamment pour la constitution du « binôme » évoqué supra).</p>
QUAND ?	<p>Formulaires de candidature à télécharger sur le site de la Cellule Culture-Enseignement (disponibles dès le 27/08/21) et à renvoyer complété et signé pour le 01/10/2021 aux deux adresses mentionnées pour la zone territoriale en fonction de la zone territoriale dans laquelle se situe l'établissement scolaire candidat</p> <p>- Bruxelles Capitale : Référent scolaire : Antoine Ureel : a.ureel@laconcertation-asbl.org ET pecaconsortiumbruxellescapitale@cfwb.be</p> <p>- Brabant wallon : Référente scolaire : Julie Delecoq : peca-bw@ccbwb.be ET pecaconsortiumbrabantwallon@cfwb.be</p> <p>- Huy-Waremme : Référente scolaire : Isabelle Van Kerrebroeck : peca.huywaremme@gmail.com ET pecaconsortiumhuywaremme@cfwb.be</p> <p>- Liège : Référente scolaire : Sylvie Debois : peca@ccrliège.be ET pecaconsortiumliege@cfwb.be</p> <p>- Verviers : Référente scolaire : Jennifer Schwanen : jsc@ccverviers.be ET pecaconsortiumverviers@cfwb.be</p> <p>- Namur : Référent scolaire : Bruno Hilgers : bruno.hilgers@pointculture.be ET pecaconsortiumnamur@cfwb.be</p> <p>- Luxembourg : Référente scolaire : Julie Bissot : peca.luxembourg@gmail.com ET pecaconsortiumluxembourg@cfwb.be</p> <p>- Wallonie picarde/ Hainaut occidentale : Référente scolaire : Ines Mendes : ines.mendes@culturepointwapi.be ET pecaconsortiumwapi@cfwb.be</p>	<p>Formulaire de candidature à télécharger sur le site de la Cellule Culture-Enseignement (disponible dès le 06/09/21) et à renvoyer complété et signé pour le 15/10/2021 aux deux adresses mentionnées pour la zone territoriale en fonction de la zone territoriale dans laquelle se situe l'établissement scolaire candidat</p> <p>- Bruxelles Capitale : Référent scolaire : Antoine Ureel : a.ureel@laconcertation-asbl.org ET pecaconsortiumbruxellescapitale@cfwb.be</p> <p>- Brabant wallon : Référente scolaire : Julie Delecoq : peca-bw@ccbwb.be ET pecaconsortiumbrabantwallon@cfwb.be</p> <p>- Huy-Waremme : Référente scolaire : Isabelle Van Kerrebroeck : peca.huywaremme@gmail.com ET pecaconsortiumhuywaremme@cfwb.be</p> <p>- Liège : Référente scolaire : Sylvie Debois : peca@ccrliège.be ET pecaconsortiumliege@cfwb.be</p> <p>- Verviers : Référente scolaire : Jennifer Schwanen : jsc@ccverviers.be ET pecaconsortiumverviers@cfwb.be</p> <p>- Namur : Référent scolaire : Bruno Hilgers : bruno.hilgers@pointculture.be ET pecaconsortiumnamur@cfwb.be</p> <p>- Luxembourg : Référente scolaire : Julie Bissot : peca.luxembourg@gmail.com ET pecaconsortiumluxembourg@cfwb.be</p> <p>- Wallonie picarde/ Hainaut occidentale : Référente scolaire : Ines Mendes : ines.mendes@culturepointwapi.be ET pecaconsortiumwapi@cfwb.be</p>

	- Mons- Soignies/Mons-Centre : Référente scolaire : Emilie Abraham : emilie.abraham@sumars.be ET pecaconsortiummonssoignies@cfwb.be - Charleroi-Thuin/ Charleroi-Hainaut Sud : Référente scolaire : Aline Caillaux : aline@eden-charleroi.be ET pecaconsortiumcharlerothuin@cfwb.be	- Mons- Soignies/Mons-Centre : Référente scolaire : Emilie Abraham : emilie.abraham@sumars.be ET pecaconsortiummonssoignies@cfwb.be - Charleroi-Thuin/ Charleroi-Hainaut Sud : Référente scolaire : Aline Caillaux : aline@eden-charleroi.be ET pecaconsortiumcharlerothuin@cfwb.be
PROCEDURE ?	1. Prendre éventuellement contact avec le consortium de la zone territoriale concernée (voir coordonnées infra) ⁴ 2. Compléter, signer et renvoyer le formulaire de candidature téléchargeable sur le site de la Cellule Culture-Enseignement ainsi que précisé au point précédent.	1. Prendre contact et se concerter préalablement à l'introduction du dossier avec le consortium de la zone territoriale concernée (voir coordonnées infra) ⁴ 2. Compléter, signer et renvoyer le formulaire de candidature téléchargeable sur le site de la Cellule Culture-Enseignement ainsi que précisé au point précédent.
SUBVENTION	Par essais et bonheurs : 800 € Animatik'Art : 800 € - 8 heures de prestation à 50 €/heure TTC/classe/projet - Forfait « défraiement » de 400 € TTC /classe/projet	Patchwork : 200 € - 2 heures de prestation par binôme (1 binôme = 2 intervenants) à 50 €/heure TTC= 100 euros TTC par intervenant.

1. Consortiums : Actifs au sein de chacune des zones territoriales, les consortiums d'opérateurs culturels oeuvrent à la coordination, à une échelle locale de la dynamique de collaboration entre équipes pédagogiques et acteurs artistiques et culturels, afin que la rencontre se fasse en bonne intelligence, dans le respect des spécificités et des contraintes des mondes culturel et scolaire. Ils prennent appui sur les expertises des acteurs de terrain, investis ou prêts à s'investir pour garantir un égal accès des élèves à la Culture. Les consortiums sont essentiellement composés d'acteurs culturels territoriaux : centres culturels, bibliothèques publiques...

2. Les « zones territoriales » sont les zones dites « de concertation » de l'Enseignement (territoires de référence du monde scolaire). On en dénombre 10 (lorsque leur dénomination varie, les différentes occurrences sont précisées) :

- Bruxelles Capitale (contact : Antoine Ureel : a.ureel@laconcertation-asbl.org)
- Brabant wallon (contact : Julie Delecocq : peca-bw@ccbwb.be)
- Huy-Waremme (contact : Isabelle Van Kerrebroeck : peca.huywaremme@gmail.com)
- Liège (contact : Sylvie Debois : peca@ccrliège.be)
- Verviers (contact : Jennifer Schwanen : jsc@ccverviere.be)
- Namur (contact : Bruno Hilgers : bruno.hilgers@pointculture.be)
- Luxembourg (contact : Julie Bissot : peca.luxembourg@gmail.com)
- Tournai- Ath- Mouscron/Hainaut occidental/ Wallonie picarde (contact : Ines Mendes : ines.mendes@culturepointwapi.be)
- Mons- Soignies/Mons-Centre (contact : Emilie Abraham : emilie.abraham@sumars.be)
- Charleroi-Thuin/ Charleroi-Hainaut Sud (contact : Aline Caillaux : aline@eden-charleroi.be)

3. Sont considérées en « zone blanche » toutes les écoles identifiées de manière conjointe par les Services du Gouvernement et les consortiums animant les zones territoriales comme n'ayant pas bénéficié d'une activité culturelle directement ou indirectement subventionnée par la FWB au cours des deux dernières années scolaires.

4. Les coordonnées téléphoniques des représentants des consortiums sont consultables sur le CDoc PECA via le lien : <http://www.culture-enseignement.cfwb.be/index.php?id=21419>

Conditions relatives à l'introduction d'un projet

1. Projets, secteurs et partenaires concernés

Projets pilotes à caractères culturel et artistique entre une école et un opérateur culturel (personne morale ou personne physique), ou entre une école et un établissement d'enseignement partenaire (Académie) en collaboration avec un consortium de la zone territoriale concernée.

Secteurs visés :

- Les arts de la scène (théâtre, danse),
- L'expression musicale (musique, chant, mouvement),
- Les lettres,
- Les arts plastiques, visuels et de l'espace (métiers d'art, peinture, dessin, photographie, création textile, recherches graphiques et picturales,...),
- L'architecture,
- Le patrimoine culturel,
- Les arts audiovisuels (cinéma, médias),
- Les arts numériques,
- L'artisanat d'art,
- Les arts forains du cirque et de la rue,
- Les activités culturelles liées aux sciences,
- Les pratiques relevant de l'éducation permanente relatives à ces domaines culturels.
- Autres

Partenaires concernés

ENSEIGNEMENT

- Tous les établissements d'enseignement organisant un enseignement maternel, primaire ou fondamental ordinaire ou spécialisé, un enseignement secondaire artistique à horaire réduit (Académies) organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles avec priorisations comme défini supra.

- Dans l'identification et la mise en place de projets en partenariat avec un opérateur culturel, les établissements scolaires pourront s'appuyer sur l'expertise et la mise en réseau de référents culturels⁵, désignés à cet effet par les Fédérations de Pouvoirs organisateurs.

OPERATEURS CULTURELS

Les « opérateurs culturels » c.à.d.

- Toute personne morale, à l'exclusion des sociétés commerciales, reconnue ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont l'objet social ou l'activité relève des secteurs culturels et artistiques ressortissant aux compétences des Services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour autant qu'elle ait été préalablement reconnue par la Ministre en charge de la Culture.
- Toute personne physique attestant d'une compétence et d'une expérience professionnelle artistique et pédagogique.
- **Les « établissements d'enseignement partenaires »** : les Académies de musique, danse, arts de la parole et Académies des Beaux-Arts, qui sont les établissements de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR).
- Les 10 consortiums des zones territoriales.
- Les services culturels et artistiques du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

5. Les référents culturels entreront en fonction le 1^{er} septembre 2021. Ils seront 25 dans un premier temps et assureront une mission de mise en lien et de soutien des partenariats entre les mondes culturels et scolaires.

2. Caractéristiques des projets

Par Essais et Bonheurs

Le projet pilote « par essais et bonheurs » a pour objectif l'organisation d'activités visant à **mettre les élèves en contact avec des expressions, des productions, des œuvres ou des créations, culturelles ou artistiques, relevant d'un ou plusieurs des domaines cités ci-dessus.**

L'objectif pédagogique visé peut être de l'ordre de la sensibilisation, de l'initiation, de la pratique active d'une ou plusieurs formes d'expression culturelle ou artistique.

Des **croisements** avec le français, les mathématiques, les langues, la démarche scientifique, la philosophie, la citoyenneté,... **sont recommandés.**

Un résultat (exposition ou performance pour l'école, les familles,...) peut être envisagé même s'il n'est pas obligatoire, le **processus global primant** sur celui-ci.

Un **journal de bord collectif** dans lequel chacun peut laisser des traces de l'expérience singulière vécue, où s'articulent la démarche personnelle et la démarche commune : dessin, peinture, collage, photo, textes... sera élaboré.

Les activités visées ci-dessus sont menées entre le 01/01/22 et le 30/06/2022. Elles seront réalisées **durant le temps scolaire** (donc pas durant les garderies extrascolaires, le mercredi après-midi, etc.).

La collaboration envisagée se base sur une **convention de partenariat** conclue entre une école, un opérateur culturel personne morale ou physique et un consortium.

- 8 heures de prestation à 50 euros TTC ;
- Forfait « Défraiement » de 400 euros TTC par classe ;
- Ancrage local.

Une attention particulière sera réservée aux projets témoignant d'un caractère multidisciplinaire et transversal.

Animatik'Art

Le projet pilote « Animatik'Art » a pour objectif l'organisation d'activités visant à **mettre les élèves en contact avec des expressions, des productions, des œuvres ou des créations, culturelles ou artistiques, relevant de la danse, de l'expression corporelle, des arts circassiens.** Il s'agit de donner du vocabulaire au corps, valoriser celui-ci comme vecteur de créativité, travailler sur l'ancrage corporel, le mouvement, le rythme, l'écoute et le respect de soi et des autres, le bien-être, la cohésion de groupe, les intelligences multiples, les habiletés émotionnelles, prendre conscience de l'espace et de sa manière de l'occuper, prendre plaisir dans la rencontre et le jeu/mouvement partagés, rééquilibrer, relier, apaiser. Il s'adresse particulièrement mais pas exclusivement aux classes de maternelle.

L'objectif pédagogique visé peut être de l'ordre de la sensibilisation, de l'initiation, de la pratique active d'une ou plusieurs formes d'expression culturelle ou artistique.

Des **croisements** avec le français, les mathématiques, les langues, la démarche scientifique, l'histoire, l'éducation physique, la citoyenneté,... **sont recommandés.**

L'exploration de courtes formes collectives : tableaux dansés, chorégraphies, séquences circassiennes (jonglerie, clown, acrobatie, ...) est attendue.

Les activités visées ci-dessus sont menées entre le 01/01/22 et le 30/06/2022. Elles seront réalisées **durant le temps scolaire** (donc pas durant les garderies extrascolaires, le mercredi après-midi, etc.).

La collaboration envisagée se base sur une convention de partenariat conclue entre une école, un opérateur culturel personne morale ou physique et un consortium.

- 8 heures de prestation à 50 euros TTC ;
- Forfait « Défraiement » de 400 euros TTC par classe ;
- Ancrage local.

Patchwork

Le projet pilote « Patchwork » est développé par un binôme constitué de préférence par :

- un enseignant issu d'un établissement d'enseignement partenaire (Académie) et un opérateur culturel/un artiste avec l'accompagnement du consortium de la zone territoriale concernée.

OU

- deux professeurs issus de deux établissements d'enseignement partenaire différents (Académie) avec l'accompagnement du consortium de la zone territoriale concernée.

Ce binôme peut éventuellement être constitué de deux enseignants issus d'une même académie, **pour autant qu'ils oeuvrent dans des domaines d'expression différents.**

Les quatre domaines artistiques enseignés dans les Académies peuvent être envisagés de manière concomitante ou isolément : la musique, les arts de la parole, la danse, les arts plastiques. La multidisciplinarité est à privilégier.

L'activité, d'une durée de deux heures comportera nécessairement une dimension pratique (ex : chant, tableau collectif, texte choral, expression corporelle...).

Elle pourra se dérouler intra ou extra muros (ex : au sein de l'académie, du centre culturel, dans les locaux de l'opérateur culturel concerné, sur un autre site...).

Elle favorisera le rapprochement de deux types d'opérateurs au bénéfice des élèves.

3. Nombre de projets

Le nombre de projets auquel peut prétendre une école n'est pas limité pour autant que ces projets s'adressent à des classes différentes (une classe = un registre de fréquentation).